

Règlement d'ordre intérieur

Dernière mise à jour : mai 2020

1. Inscription / Admission au cours

L'inscription aux cours et aux stages est personnelle et ne peut être cédée à quelqu'un d'autre. Pour les élèves mineurs, l'inscription doit être effectuée par le/les parent(s) ou le tuteur légal.

L'inscription se fait via le formulaire en ligne disponible sur notre site internet. L'inscription est effective dès réception du paiement (cours + cotisation) après avoir eu confirmation qu'il reste de la place dans le cours.

Le danseur, les parents ou le tuteur légal confirme(nt) que la personne qui s'inscrit a la condition physique nécessaire lui permettant d'accéder aux cours de danse et de pratiquer un sport de façon régulière. La visite médicale est de la responsabilité des parents ou du tuteur légal.

L'inscription est obligatoire et il n'y a pas de réinscription automatique d'année en année. Les inscriptions pour la saison suivante débutent dès la parution des nouveaux horaires (dans le courant du mois de mai). L'élève ayant participé aux cours de l'année écoulée aura priorité pour son inscription durant un délai déterminé. Passé cette date, il perdra cette priorité.

L'élève peut se voir refuser l'accès au cours s'il n'est pas en ordre de paiement des cours et de cotisation. Il y a possibilité de régler l'année en 1 ou en 2 fois.

1ère période : Du 14 septembre 2020 au 17 janvier 2021.

2ème période : Du 22 janvier 2021 au 23 mai 2021.

La cotisation annuelle obligatoire de 25 € comprend l'affiliation à la Fédération, l'assurance, les frais administratifs.

Réduction familles nombreuses : 5% sur l'abonnement à partir du 2ème membre d'une même famille vivant sous le même toit.

Dans le cas de paiement par cours, veuillez régler la somme avant que la leçon ne commence auprès du professeur.

Numéro de compte de l'asbl : BE32 0682 476 09402 / En communication, merci de spécifier le nom et prénom de l'enfant ainsi que l'intitulé du cours. ou du stage.

Possibilité d'un essai par personne gratuitement avec inscription au préalable. Essai possible si le cours n'est pas complet.

Nous respectons le calendrier scolaire belge Francophone . Nos éphémérides sont disponibles sur notre site internet.

Spheria se réserve un droit d'annulation ou de modification de cours ou des stages dans le cas où le nombre d'élèves inscrit ne serait pas suffisant. Les prix et horaires annoncés sur le site web ou dans les différentes documentations imprimées peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Pour qu'un cours se maintienne, il faut 6 personnes minimum.

Il faut un minimum de 3 élèves pour qu'un cours ait lieu. S'il n'y a pas 3 élèves, le cours peut être annulé. Cette décision se fera à l'appréciation du professeur en fonction de la période où cela se produit.

Spheria est affiliée à la Fédération de Danse FWBDS. L'inscription à Spheria inclut son affiliation à la Fédération. L'élève bénéficie donc d'un numéro de membre et d'une assurance annuelle. Pour plus d'infos : www.fwbds.be

2. Tenue au cours

- Quel que soit le cours choisi, une tenue adéquate est indispensable.
 - *En Classique* : collant, justaucorps ou t-shirt près du corps, chaussons, cheveux soigneusement attachés
 - *En jazz* : legging, training ou pantalon fluide, top, pieds nus ou chaussettes, cheveux attachés
 - *En contemporain* : legging ou pantalon fluide, top, pieds nus ou chaussettes, cheveux attachés
 - *En hip-hop* : tenue sportive, adaptée à la danse, des baskets pour intérieur (pas de chaussures venant de l'extérieur), cheveux attachés

Les gsm restent silencieux pendant les cours.

Pas de chewing-gum, ni de bijoux.

On quitte le studio de danse avec l'accord du professeur, même pour boire ou aller aux toilettes, afin de respecter son travail et de ne pas perturber le cours.

Les élèves se changent dans les vestiaires prévus à cet effet et non dans les salles de cours. Les sacs de sport sont placés le long du mur de la salle de danse.

Nous insistons sur la ponctualité de chacun pour que les cours puissent se dérouler de manière optimale.

Spheria décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Nous vous invitons donc à laisser les objets de valeur chez vous.

Spheria décline toute responsabilité pour ce qui se passe avant ou après les cours et/ou en dehors du bâtiment.

Nous vous invitons à prévenir l'administration par téléphone 0479 433 453 en cas d'absence.

Spheria se réserve le droit de ne pas accepter aux cours des élèves ne respectant pas ces consignes et les élèves qui ne sont pas en ordre de paiement.

3. Choix des cours

Le niveau est déterminé par les professeurs. Chaque niveau correspond à 2 ans minimum. Le professeur se réserve le droit de rediriger un élève vers un niveau plus adapté.

4. Spectateurs

Il n'est pas admis de regarder le cours sans l'accord préalable du responsable. Les portes des cours restent fermées durant toute la durée du cours par respect pour le travail des élèves et celui du professeur.

5. Locaux

Les locaux des cours sont des locations. Nous vous demandons donc de respecter le règlement d'ordre intérieur du Gymnasium : <https://www.auderghem.be/faire-du-sport>

6. Mutuelle

Toute attestation mutuelle peut être complétée par nos soins en fournissant le document au professeur. L'élève aura l'attestation en retour pour autant que l'élève soit en ordre de paiement et de cotisation.

7. O.N.E

Nous sommes reconnus par l'ONE pour l'année 2020 et 2021. Nous fournirons à tous les enfants en-dessous de 12 ans et en ordre de cotisation pour l'année 2019 et 2020, l'attestation permettant la déductibilité fiscale des frais engendrés par l'inscription à Spheria. Pour avoir accès à ce document, il faut en faire la demande explicite par mail à info@spheria.be

8. Remboursement

Nous avons établi des règles strictes : Aucun remboursement des cotisations et de paiement des cours ne sera remboursé.

Les seuls remboursements acceptés sont :

- Pour les abonnements : avec un certificat médical de minimum 4 semaines ouvrables.
- Pour une annulation de cours, un rendez-vous sera pris avec la direction.

Dans tous les cas, la somme de 25 € vous sera demandée et couvrira les frais administratifs.

9. Spectacle

L'apprentissage de la danse implique également le travail sur scène. Spheria propose annuellement un moment de spectacle afin que les élèves puissent montrer leur travail et leur évolution. Des répétitions supplémentaires seront prévues. Pour le bon déroulement du spectacle et des répétitions, la présence de chacun est indispensable. En cas d'absence, merci de prévenir le professeur le plus vite possible.

Plus de trois absences injustifiées par semestre peuvent entraîner l'exclusion au spectacle annuel. Tout élève absent le jour de la répétition générale sur scène et ce, sans motif valable, peut se voir refuser la participation au spectacle.

Nous demandons une participation financière pour les spectacles : le droit de scène.

10. Respect de la vie privée et droit à l'image

Les données relatives aux inscriptions sont consignées dans un fichier informatique. Comme prévu légalement, chaque personne a le droit de consulter les informations qui la concernent et d'en faire modifier ou supprimer le contenu sans devoir le justifier. Ces informations ne peuvent être utilisées par Spheria que dans le cadre de sa gestion directe ou indirecte. Nous vous invitons, dans ce cadre, à la lecture de notre RGPD.

Les photos ou vidéos réalisées par ou sur demande de Spheria lors des cours, stages, spectacles ou de tout autre événement auquel participe Spheria pourront être utilisées exclusivement, gratuitement, à des fins de communication liées à l'école (site web, flyers, DVD, etc). En aucun cas elles ne seront cédées à des tiers, excepté à des journalistes dans le cadre de photos de presse. Les élèves (et leurs parents pour les mineurs) y consentent par le fait même de l'inscription. L'élève renonce de manière définitive et irrévocable à son droit à l'image et à tous droits connexes. Si vous ne voulez pas que votre image soit employée dans ce cadre veuillez le préciser par courrier adressé à la direction.

11. Communication

Nous nous efforçons de faire circuler les informations le mieux possible. Il est dès lors impératif que vous fassiez l'effort de lire les documents que vous recevez par mail, sous forme de document, affichés aux valves et, pour les plus jeunes de les transmettre à vos parents. Beaucoup d'informations circulent sur notre page Facebook, nous vous invitons donc à nous y rejoindre.

En nous y mettant tous, nous pouvons relever le défi, pas facile, ... de nous comprendre !

En cas de problème, n'hésitez pas à parler à votre professeur ou à nous contacter par mail ou téléphone. Nous sommes là pour trouver des solutions...

12. Acceptation du Règlement d'Ordre Intérieur

Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) sont disponibles sur le site internet www.spheria.be et à la demande. L'inscription à Spheria implique leur acceptation complète.

Chaque élève est tenu de respecter scrupuleusement le ROI sous peine d'exclusion de l'école et sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

13. Réclamations – Litiges

Toute réclamation sera introduite auprès d'Aurélië Wagemans (directrice administrative) ou Benoit Finaut (directeur artistique) dans les plus brefs délais.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de Bruxelles.